



BANTZENHEIM, le 12.05.2020

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2020 A 20 HEURES**

Présents : M. Raymond KASTLER, Maire – MM. Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Mme Edith ZANINETTI, Adjoints.

MM. Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Daniel GODINAT.

Mmes Martine LUTHRINGER, Christine HEBERT, Linda MANA, Carole KHOTBI.

Absentes excusées : Mme Valérie BUCH, procuration à M. Jean-Marc PILOT.
Mme Marcelle ONIMUS, procuration à Mme Christine HEBERT.
M. Philippe BRUN.
Mme Bénédicte FOHRER.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FILLOUX.

Date de la convocation : 26.02.2020

◆

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la précédente séance.**
2. **Compte administratif 2019 : eau/assainissement, lotissement des Eglantines, Commune.**
3. **Compte de gestion 2019 : eau/assainissement, lotissement des Eglantines, Commune.**
4. **Affectation du résultat.**
5. **Budget 2020 :**
 - ↳ **Eau/assainissement.**
 - ↳ **Lotissement des Eglantines.**
 - ↳ **Commune :**
 - **Vote des subventions communales.**
 - **Vote du taux des 3 taxes.**
 - **Vote du budget.**
6. **Construction d'un hangar : maîtrise d'œuvre → avenant n° 1.**
7. **Voirie/réseaux secs : enfouissement Télécom et renouvellement éclairage public rues du Nouveau Quartier, Jura, Bergers, Général de Gaulle, des Anémones → maîtrise d'œuvre.**
8. **Convention mise à disposition partielle éducateur territorial.**
9. **Convention groupement de commande pour l'achat d'électricité M2A/Commune.**
10. **Organisation du temps scolaire année 2020/2021.**
11. **Informations présentées par les Adjoints.**
12. **Divers.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ↳ **Convention de mise à disposition des locaux périscolaires/extra-scolaires de BANTZENHEIM**
- ↳ **Convention de refacturation des charges liées à l'utilisation des locaux périscolaires et extra-scolaires de BANTZENHEIM.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : EAU/ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DES EGLANTINES, COMMUNE

Sous la présidence de Mme Edith ZANINETTI, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 :

2.1 Service Eau/Assainissement

Section d'exploitation :

↳ Dépenses	293 573,50 €
↳ Recettes	344 423,84 €
↳ Résultat de l'exercice 2019	50 850,34 €
↳ Résultat antérieur	222 865,39 €
↳ Résultat de clôture 2019	273 715,73 €

Section d'investissement :

↳ Dépenses	234 486,98 €
↳ Recettes	143 607,27 €
↳ Résultat de l'exercice 2019	- 90 879,71 €
↳ Résultat antérieur	171 059,32 €
↳ Résultat de clôture 2019	80 179,61 €

soit un excédent global de clôture de 353 895,34 €.

2.2 Lotissement des Eglantines

Section de fonctionnement :

↳ Recettes	625 015,00 €
↳ Résultat antérieur	- 995 851,49 €
↳ Résultat de l'exercice 2019	- 370 836,49 €

Section d'investissement :

↳ Résultat antérieur	- 197 990,63 €
↳ Résultat de clôture 2019	- 197 990,63 €

soit un déficit de clôture 2019 - 568 827,12 €

2.3 Commune

Section de fonctionnement :

↳ Dépenses	1 562 544,59 €
↳ Recettes	3 022 398,20 €
↳ Résultat de l'exercice 2019	1 459 853,61 €
↳ Résultat antérieur	3 565 933,28 €
↳ Résultat de clôture 2019	5 025 786,89 €

Section d'investissement :

↳ Dépenses	1 648 686,38 €
↳ Recettes	1 929 776,78 €
↳ Résultat de l'exercice 2019	281 090,40 €
↳ Résultat antérieur	- 1 805 378,19 €
↳ Résultat de clôture 2019	- 1 524 287,79 €

soit un excédent global de clôture de 3 501 499,10 €.

3. COMPTE DE GESTION 2019 : EAU/ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DES EGLANTINES, COMMUNE

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion des budgets Eau/Assainissement, lotissement des Eglantines et Commune, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2019 ainsi :

4.1 Service Eau/Assainissement

↳ Exploitation : excédent reporté	273 715,73 €
↳ Investissement : excédent reporté	80 179,61 €

4.2 Lotissement des Eglantines

↳ Fonctionnement : déficit reporté	370 836,49 €
↳ Investissement : déficit reporté	197 990,63 €

4.3 Commune

↳ Fonctionnement : excédent reporté	3 501 499,10 €
↳ Investissement : déficit reporté	1 524 287,79 €

5. BUDGET 2020

Après examen et proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal vote les budgets de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

5.1 Eau/assainissement

↳ Fonctionnement	566 716,00 €
↳ Investissement	578 180,00 €

5.2 Lotissement des Eglantines

↳ Fonctionnement	370 836,49 €
↳ Investissement	197 990,63 €

5.3 Commune

5.3.1 Vote des subventions communales

Le Conseil Municipal vote les différentes subventions communales pour un montant de 80 000,00 € comprenant une réserve de 39 887,00 €.

5.3.2 Vote du taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux, à savoir :

↺	Taxe foncière sur le bâti	3,05 %
↺	Taxe foncière sur le non bâti	11,16 %
↺	Taxe d'habitation	3,14 % précisant que pour 2020, le Conseil Municipal n'a pas à débattre de ce taux, afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale.

5.3.3 Vote du budget

↺	Fonctionnement	6 520 276,00 €
↺	Investissement	
	- Dépenses	6 085 288,00 €
	- Recettes	6 987 288,00 €

6. CONSTRUCTION D'UN HANGAR : MAITRISE D'ŒUVRE → AVENANT N° 1

Suite à la validation de l'avant-projet définitif (coût des travaux passant de 425 000 € HT à 442 200 € HT et à la suppression du lot optionnel "chauffage-ventilation"), le Conseil Municipal approuve l'avenant d'un montant de 1 616,80 € HT du marché de maîtrise d'œuvre confié à Jacques KOESSLER et autorise M. le Maire ou son représentant à le signer.

7. VOIRIE/RESEAUX SECS : ENFOUISSEMENT TELECOM ET RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUES DU NOUVEAU QUARTIER, JURA, BERGERS, GENERAL DE GAULLE, DES ANEMONES → MAITRISE D'ŒUVRE

Concernant la prestation décrite ci-dessus, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à la société BEREST RHIN RHONE, 71 rue du Prunier à COLMAR, pour un montant de 25 812,58 € HT et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché.

8. CONVENTION MISE A DISPOSITION PARTIELLE EDUCATEUR TERRITORIAL

La compétence optionnelle "animation sportive gratuite pour les écoles primaires de la Communauté de Communes" n'étant pas conservée par la M2A, est reversée dans le giron communal depuis le 1^{er} janvier 2020.

M. Bernard SUEUR qui assurait jusqu'au 31.12.2018 cette mission d'éducation sportive, a été recruté au 01.01.2019 par la Commune d'OTTMARSHEIM. Il continue d'intervenir dans les écoles primaires des 6 communes de l'ancienne CCPFRS.

Afin de formaliser cette disposition, une convention est établie entre la Commune d'OTTMARSHEIM et les communes de BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG, NIFFER et PETIT LANDAU.

Le Conseil Municipal valide la convention qui prendra effet au 01.01.2019 pour une durée de 2 ans et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer.

9. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE M2A/COMMUNE

La loi dite "Loi Climat Energie" supprime l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance inférieure ou égale à 36 Kva, pour les personnes publiques employant plus de 10 personnes et au bilan annuel supérieur à 2 000 000 €, à compter du 01.01.2021.

La Commune se trouve dans l'obligation de conclure des marchés publics nécessaire à l'achat de cette énergie par la voie de mise en concurrence des différents fournisseurs d'électricité.

L'objectif de cette convention est de créer un groupement de commande entre la M2A et les communes membres de M2A en vue de la passation d'accords-cadres et de régler les conditions dans lesquelles les accords seront conclus et exécutés.

La M2A propose un groupement de commande comme cela avait été fait précédemment pour les autres contrats.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer.

10. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ANNEE 2020/2021

Le Conseil Municipal confirme le temps scolaire pour la rentrée 2020/2021 sans changement : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

10.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PERISCOLAIRES / EXTRA-SCOLAIRES DE BANTZENHEIM

L'ensemble de ces locaux appartient à la M2A, à l'exception de l'accueil de loisirs situé à BANTZENHEIM, propriété de la Commune. Le local concerné étant utilisé en partie pour l'accueil périscolaire midi et soir, dont la compétence relève de M2A, il convient de prévoir sa mise à disposition par la Commune à la Communauté d'Agglomération et de prévoir notamment les modalités de refacturation des charges.

La Commune de BANTZENHEIM met à disposition à M2A par la présente convention les locaux abritant l'accueil de loisirs "Les P'tites Frimousses", situé rue de l'Est à BANTZENHEIM, en vue de réaliser un accueil périscolaire midi et soir. Ces locaux sont utilisés pour l'accueil de l'extra-scolaire, compétence de la Commune.

Cette convention comprend les dispositions relatives à l'entretien et à la sécurité des locaux, les charges financières et modalités de refacturation, la gestion des locaux et les responsabilités de chaque partie. Elle est conclue et avec effet du 01.09.2019 jusqu'au 31.08.2025.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

10.2 CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES LIEES A L'UTILISATION DES LOCAUX PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES SUR LA BANDE RHENANE

La présente convention a pour objet de déterminer :

- ↳ La répartition des charges financières des locaux abritant à la fois le périscolaire midi et soir, compétence M2A, et les activités relevant des compétences des communes et notamment l'extra-scolaire.
- ↳ Les modalités de refacturation de ces charges.

Cette convention prend effet à compter du 01.09.2019 jusqu'au 31.08.2025.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

11. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Informations communiquées par M. Roland ONIMUS, 1^{er} Adjoint au Maire

11.1 Commission Environnement

Il donne la parole à M. Jean-Luc LINDECKER pour exposer la teneur de cette réunion.

11.1.1 BUTACHIMIE

- ↳ Le fait marquant était le grand arrêt du 28.11.2019 au 29.11.2019 pour finaliser le projet ATLAS EVENT.
- ↳ 400 employés sur site normalement et 2 500 pendant le grand arrêt.
- ↳ Le projet ATLAS EVENT est un changement de technologie pour la production de l'ADM. Ce projet est :
 - ↳ 250 M€ d'investissement
 - ↳ 1 400 000 heures de travail
 - ↳ + 15 % de rendement
 - ↳ - 50 % de sous-produits et déchets
 - ↳ - 10 à 15 % d'impacts environnementaux et consommations énergétiques

11.1.2 ALSACHIMIE

SOLVAY devient ALSACHIMIE (49 % DOMO CHEMICALS et 51 % BASF), tous les 2 sont des actionnaires allemands.

650 employés sur le site.

2019 a été :

- ↳ La poursuite du projet DIACRE qui consiste à la réduction des rejets de nickel dans l'eau.
- ↳ La poursuite du projet NACRE qui consiste à la réduction des rejets de nitrates dans l'eau.

11.2 Syndicat Mixte Recyclage Agricole

Réunion pour séance budgétaire. La loi du 10.02.2020 renforce les critères de contrôles des boues applicables en 2021. En fonction du résultat des analyses, les boues seront certainement de plus en plus traitées par incinération.

11.3 Syndicat Assainissement BANTEZNHEIM / CHALAMPE : son fonctionnement continue jusqu'au 31.12.2020.

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 2^{ème} Adjoint au Maire

11.4 Ecoles

Les travaux de sécurisation de l'école primaire sont terminés, le grillage et le portail ont été installés.

Commission scolaire budget : bilan 2019 dépenses pour les écoles et budget prévisionnel.

Conseil d'école: 5 parents, 3 enseignantes.

Modification des horaires : pas de changement, les horaires actuels sont reconduits à l'unanimité.

La sécurisation de la cour a été appréciée par les parents et les enseignantes.

L'aménagement de la cour a été présenté aux parents, mise en place d'une zone calme, de bancs et de tables.

Une kermesse à la demande des parents aura lieu le 26 juin.

Remerciement à la Commune pour les aides et le soutien important.

11.5 Médiathèque

Nombres d'inscrits actifs en 2019 : 398 (389 particuliers et 9 collectivités) en légère baisse - 5 par rapport à 2018.

Le budget 2019 s'élève à 15 768,51 € pour un prévisionnel à 15 775,00 €.

Début avril, la Médiathèque proposera un questionnaire sur les horaires d'ouverture au public, dans l'optique d'offrir des horaires qui conviennent mieux aux besoins des usagers.

Remerciement au personnel de la médiathèque pour son implication et la qualité des animations proposées.

11.6 OMSAL

L'Assemblée Générale de l'OMSAL se déroulera le mercredi 25 mars à 20 h, après les élections avec les anciens membres communaux qui seront démissionnaires et les nouveaux issus du Conseil renouvelé comme convenu lors du dernier Conseil.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^{ème} Adjoint au Maire

11.7 Vie associative

11.7.1 Assemblée Générale du 01.02 du Club Sportif du Chien de Travail

Présence d'une quarantaine de personnes. Bilan des activités traditionnelles. Nombre de membres en baisse. Prévision de travaux. L'association adresse ses remerciements à la Commune.

11.7.2 Assemblée Générale du Cyclo Rhin Hardt : compte une vingtaine de membres. Activité principale : sorties vélo. Notons un regain d'intérêt pour ce club.

11.7.3 Assemblée Générale de l'UNC

Parole à M. Rémy PIERRE. 20 membres présents. Trésorerie saine. Montant de la cotisation inchangée. A voir maintien du repas du 11 Novembre ? Option pour un repas en fin d'Assemblée Générale.

11.7.4 Syndicat d'Adduction d'Eau Potable BANTZENHEIM / RUMERSHEIM LE HAUT : réunion budgétaire le 10 mars.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 4^{ème} Adjointe au Maire

Points sur différents chantiers :

11.8 Rencontre avec ENEDIS pour la séparation du réseau électrique du local des arboriculteurs et de la station d'épuration.

Lors de cette rencontre, aborder les travaux rue des Jardins.

11.9 Réunion de la commission Technique avec Familles Solidaires et l'architecte, afin de prévoir l'organisation de ce chantier.

11.10 Voirie rue du Nouveau Quartier : travaux terminés en attente de réception.

11.11 Présentation de photos sur les différents travaux réalisés ou en cours.

11.12 Hangar : l'ouverture des plis a eu lieu.

11.13 Association de gestion des Molènes

Départ de la Directrice, Mme FRECH, au 01.03.2020. Une convention a été passée avec la Fondation de la Maison du Diaconat pour un partenariat de gestion avec le Conseil d'administration de l'EHPAD Les Molènes.

12 DIVERS

12.1 Zone d'activité : avis sur implantation d'un centre de formation

"Ce projet de construction d'un bâtiment dédié à la formation professionnelle dans les domaines de la prévention et sécurité privée est nécessaire à notre développement. En effet, les exigences qualités ainsi que les référentiels du domaine de la formation est de plus en plus exigeante.

Avec un bâtiment adapté, nous serons en mesure de proposer dans le secteur du Haut-Rhin et même dans la région Grand Est, des formations professionnelles uniques tels que : agent de sécurité cynophiles, opérateur en vidéosurveillance, agent de protection de personnes, et bien sûr toutes les formations courante en prévention et sécurité incendie tels qu'agent de sécurité incendie et de secours à personnes SSIAP, agent de prévention et de sécurité, sauveteur secouriste au travail, formation habilitation électrique, formation acteur en prévention des risques liés à l'activité physique PRAP.

Nous proposerons également des bureaux en location (6 à 8 environ), avec services, pour des indépendants ; reprographie, service accueil, domiciliation, salle de réunion mutualisée, coin repas commun, parking."

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet.

12.2 Droit de préemption pour information

Demandes présentées par Maître Eric TINCHANT, notaire à RIXHEIM, pour :

- ↳ Une propriété sise rue des Acacias (logement NEOLIA), issue des parcelles cadastrées section 35 n° 214/121, 215/121, 316/121, 317/204, 318/204 et 319/204 d'une superficie de 25,60 ares.
- ↳ Une propriété sise rue des Acacias (logement NEOLIA) issue de la parcelle cadastrée section 35 n° 350 d'une superficie de 16,14 ares.

Demandes présentées par Maîtres BARTH-COUSTAU / BASTIEN-BOISUMEAU, notaires à ENSISHEIM, pour :

- ↪ Une propriété sise rue de Strasbourg, cadastrée section 5 n° 300/24, 310/30 et 402/25, d'une superficie de 1,78 are.
- ↪ Une propriété sise rue de Strasbourg, cadastrée section 5 n° 403/25, d'une superficie de 1,76 are.

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

12.3 Anniversaires

- ↪ Mme Elisabeth BADET, 80 ans
- ↪ Mme Marie-Yvonne FABY, 91 ans
- ↪ M. René WERMELINGER, 91 ans
- ↪ M. Maurice NEUSCHWANGER, 80 ans
- ↪ Mme Geneviève DEUNETTE, 92 ans, aux Molènes

Remerciements à la Commune.

12.4 Noces de diamant

M. et Mme Georges RAILLARD. Remerciement à la Commune.

12.5 : Bureau de vote : composition

12.6 Naissance de Lucine GODINAT-GOERIG : remise d'un cadeau au papa, M. Daniel GODINAT.

Conclusion par M. Raymond KASTLER, Maire :

"Nous voilà arrivés au terme de notre mandature.

Je tiens à remercier l'ensemble des conseillers pour leur participation à la vie active de notre Commune. Toutes et tous ont rempli leurs rôles avec beaucoup de conviction dans la mesure de leurs disponibilités.

Je remercie tous mes adjoints pour leur collaboration sans faille.

Chacun a maîtrisé ses fonctions, ce qui a facilité énormément ma tâche. Lors de nos réunions hebdomadaires, nous avons établi en harmonie notre feuille de route mise aussitôt en application.

Merci à vous.

Je veux aussi rendre hommage à notre DGS, Mme Sylvie FILLOUX.

Elle m'a supporté tous les jours durant mon mandat, elle a été à mon écoute mais aussi au vôtre pour me tenir informé de toutes les situations.

Avancer seul, c'est très difficile mais entouré, comme je l'étais, d'une équipe qui marche dans le même sens, c'est très réconfortant.

Je remercie aussi notre journaliste, M. STICH pour les articles sur les conseils municipaux qu'il a fait paraître dans le journal. Ils étaient tous très clairs et précis.

Je veux aussi féliciter et remercier l'ensemble des employés municipaux que ce soit technique, administratif, bibliothèque ou temporaire pour le travail fourni tout au long de l'année.

Voilà 37 ans que je suis élu. Je cède à présent ma place à ceux qui ont la même vision de la réalité des choses avec la conscience du devoir accompli.

Malgré ce qui peut être colporté, je pense que nous avons réalisé un énorme travail.

Je continuerai à vous encourager pour la prochaine mandature.

Merci."

La séance est close à 22 h 00.